

## ■ ENVIRONNEMENT nancy

# Petit bout de forêt de Haye à vendre

*Associations et syndicats ont profité de la visite du patron de l'ONF pour dénoncer le projet de l'Office de vendre un bout de forêt de Haye.*

Appliquant à la lettre l'adage « mieux vaut prévenir que guérir », deux syndicats de l'ONF (Office national des forêts) et un collectif d'une soixantaine d'associations engagées dans la préservation du massif de Haye, la forêt qui s'étend entre Toul et Nancy, montent au créneau pour protester contre un projet de cession d'une partie de cette forêt.

En question, les 250 ha de la zone d'activité économique située aux portes de Velaine-en-Haye. Le tout est géré par l'ONF qui ne conteste pas avoir pour projet de vendre un petit bout de la forêt domaniale, estimant que ce n'est pas son rôle de gérer une zone d'activité économique. Sur les 11 500 ha de la Forêt de Haye, 6 500 sont en forêt domaniale.

### Le danger du mitage

Le projet de l'ONF, que certains opposants comparent tout net à l'affaire de la Forêt de Compiègne où est englué Eric Wœrth, est apparu subitement en octobre dernier lors d'une réunion qui s'est tenue à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. Depuis 2007, est en effet engagée une procédure de classement de la forêt de Haye en « forêt de protection ». Un gros enjeu écologique, mais aussi de développement économique pour une forêt périurbaine. Plusieurs communes, à commencer par Nancy, comptent bien y créer des accès routiers. Ce qui inquiète les associations de défense, qui soulignent le manque de transparence des projets, et dénoncent « un mitage du massif de Haye qui ne fait que commencer », selon Raynald Rigolot.

A la CGT où on accuse l'Etat de brader son patrimoine, le projet est vivement critiqué par Christian Biston. « C'est important qu'il y ait une unité de gestion pour protéger le patrimoine forestier. On est en zone périurbaine, entre Toul et Nancy



**Des routes à la place de la forêt, un projet peu écologique.** Photo archives RL

*et on comprend bien qu'il y a des pressions politiques fortes. Alors laissons l'ONF continuer son travail, qui était bien fait, rapportait un peu de sous, à savoir gérer l'activité économique et protéger le massif ! ».*

### Païement et compensation

Justement, l'ONF estime que c'est pour se recentrer sur ses missions de base, la gestion du patrimoine forestier et l'accueil des publics en forêt, que cette opération, si elle est menée à son terme se justifie, explique en substance Marc Deroy, directeur de l'ONF 54. Il rappelle d'ailleurs que « dans les années 90, le ministre de l'agriculture avait déjà donné son accord pour vendre à Velaine une partie de la ZAE ». Si la vente se fait, les acquéreurs, collectivités prioritairement, devront aussi apporter dans la corbeille au moins 100 ha de forêt remarquable située sur n'importe quelle partie du territoire, pour compenser la perte des 100 ha lorrains. Le directeur de l'ONF dément par avance que la zone de loisirs contiguë puisse connaître le même sort. Même si l'ASNL, fait un lobbying actif pour acheter les terrains où sont situés ses équipements.

# Une partie de forêt à vendre

Le projet de cession de la zone d'activité économique de 250 hectares en plein cœur du massif de Haye se confirme. Remous prévisibles.

**D**ès le début des années 90, le projet de céder la zone d'activité économique de Velaine-en-Haye, qui s'étend sur 250 hectares en plein cœur du massif forestier, avait été évoqué, sans qu'aucun opérateur tant privé que public ne se porte acquéreur. Vingt ans plus tard, le dossier ressurgit (lire par ailleurs), avec d'autant plus d'impact qu'il coïncide avec la mise en route d'une procédure de classement en forêt protégée du massif tout entier, soit 11.400 hectares.

La pilule ne passe pas chez les représentants des 62 associations, réunis sous la bannière d'un collectif de défense, porteur (excusez du peu) d'une pétition de 17.000 signatures et encore moins parmi les syndicats CGT et Snurfen-solidaires de l'ONF.

Hier, à la faveur de la visite en Lorraine du nouveau directeur général de l'ONF, Pascal Viné, le monde associatif écologiste et le monde syndical ont fait cause commune



■ Monde associatif et monde syndical se penchent avec inquiétude sur le devenir du massif de Haye.

Photo Pierre MATHIS

pour exprimer « leur vive inquiétude » quant au devenir du poumon vert de l'agglomération nancéenne.

Pour la CGT, représentée par Christian Biston, pas question de rompre l'unité de gestion de l'ensemble du site sans craindre à terme

un morcellement de la forêt tout entière.

## « Trop de questions sans réponse »

« Qui peut nous assurer que demain, d'autres opérateurs privés ou publics ne viendront pas aussi réclamer une partie du massif ? On sait que l'ASNL veut acquérir les terrains sur lesquels elle s'entraîne. On connaît aussi les projets de sorties d'autoroute à Laxou notamment qui devraient nécessiter quelques hectares d'emprise ».

« Vieux de six siècles, le code forestier, garant de l'unité du domaine de l'Etat, serait purement et simplement bafoué », renchérit Frédéric Bedel, du Snurfen-Solidaires. « L'ONF était jusqu'à présent en mesure de gérer l'espace forestier tout

en maintenant l'intérêt économique de cette zone. Pourquoi changer la donne ? »

Raynald Rigolot, au nom du collectif des associations de protection se montre plus amer encore, déplorant entre autres le fonctionnement chaotique de certains des neuf groupes de travail censés plancher sur le périmètre d'étude devant aboutir au classement définitif à l'horizon 2014.

« Malgré nos demandes, de nombreuses questions restent sans réponse : comment classer une zone d'activités en plein cœur de forêt ? Sous quel régime est prévue cette cession ? quel en est son prix ? Qui pourrait en être propriétaire ? » Et de déplorer au final une « gestion fragmentaire du dossier par la pratique du chacun pour soi ».

**Frédérique BRACONNOT**

## « Ce n'est plus notre vocation »



► Directeur départemental de l'ONF, Marc Deroy, a indiqué « qu'il fallait dissocier la cession de la zone de la procédure de classement en cours ».

« Par un récent décret, l'Etat nous demande de nous recentrer sur nos missions premières. Gérer une zone économique n'en fait pas partie. Une vente par appartements n'est toutefois pas envisageable. La cession à une collectivité serait préférable », ajoute-t-il avant d'indiquer que « la création d'un comité de pilotage serait proposée au ministère de tutelle. Après le bâti, il faudra estimer la valeur des espaces boisés de la zone. Chaque acquéreur devra en tout cas s'engager à compenser les espaces boisés acquis par un apport équivalent au bénéfice du domaine public ».

# Forêt de Haye : la zone d'activité bientôt en vente



**Cette zone de 250 hectares, située en plein cœur du massif forestier, est en passe d'être proposée à la vente par l'ONF. Mais cette décision coïncide avec une procédure de classement de l'ensemble du massif en « forêt de protection ». D'où l'inquiétude du monde associatif et syndical. En 24 Heures Photo Pierre MATHIS**